

# **AVIS**

Veillez prendre note que le présent règlement est une codification administrative et n'a aucune sanction officielle. Pour interpréter et appliquer les lois et règlements, on doit se reporter aux textes officiels.

Le lecteur est par la présente avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements cités, tels que sanctionnés dans leur version originale.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
VILLE DE SAINT-REMI

RÈGLEMENT Numéro : Numéro : V 647-2016-00

---

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE  
TARIFICATION ET D'UTILISATION DES SALLES AU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RÉMI**

---

CODIFICATION RÉALISÉE PAR LE SERVICE DU GREFFE EN DATE DU **2021-11-26**

Le présent document contient les modifications jusqu'au règlement de modification du présent règlement numéro **V 647-2021-04**.

Amendements	En vigueur le	Sujets
V 647-2018-01	20 avril 2018	«Annexe A» Politique de tarification et d'utilisation des salles du centre communautaire de Saint-Rémi
V 647-2018-02	22 juin 2018	«Annexe A» Politique de tarification et d'utilisation des salles du centre communautaire de Saint-Rémi
V 647-2019-03	22 novembre 2019	«Annexe A» Politique de tarification et d'utilisation des salles du centre communautaire de Saint-Rémi
V 647-2021-04	26 novembre 2021	«Annexe A» Politique de tarification et d'utilisation des salles du centre communautaire de Saint-Rémi

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
VILLE DE SAINT-REMI

R È G L E M E N T    Numéro : V 647-2021-04

---

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO V 647-2016-00 ET SES  
AMENDEMENTS ÉTABLISSANT UNE  
POLITIQUE DE TARIFICATION ET  
D'UTILISATION DES SALLES AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RÉMI

---

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la *Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire* afin de modifier la grille des coûts de location des salles au centre communautaire;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

**PROPOSÉ PAR**            :    madame Louise Brais  
**ET RÉSOLU**                :    unanimement

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**            **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**            **Tarification et utilisation des salles du centre communautaire**

L'annexe A du règlement numéro V 647-2016-00 est de nouveau amendée afin de modifier la *Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire*, laquelle est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**            **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*(original signé)*

---

**Sylvie Gagnon-Breton, mairesse**

*(original signé)*

---

**M<sup>e</sup> Patrice de Repentigny, greffier**

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION**            :        4 octobre 2021  
**ADOPTION**                                    :        22 novembre 2021  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**                    :        26 novembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
VILLE DE SAINT-REMI

RÈGLEMENT Numéro : V 647-2021-04

---

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO V 647-2016-00 ET SES  
AMENDEMENTS ÉTABLISSANT UNE  
POLITIQUE DE TARIFICATION ET  
D'UTILISATION DES SALLES AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RÉMI

---

(V 647-2018-01)

(V 647-2018-02)

(V 647-2019-03)

(V 647-2021-04)

**ANNEXE**

---

**Politique amendée de tarification et d'utilisation  
des salles au centre communautaire**



## **Politique amendée de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire**



Adoptée le : 12 décembre 2016  
Amendée le : 16 avril 2018  
Amendée le : 18 novembre 2019  
Amendée le : 22 novembre 2021

(résolution n° 16-12-0469)  
(résolution n° 18-04-0128)  
(résolution n° 19-11-0301)  
(résolution n° 21-11-0292)

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	2
<b>Objectif de la Politique</b> .....	2
<b>Critère d’admissibilité</b> .....	2
<b>Responsabilités du locataire</b> .....	2
<b>Règlements du centre communautaire</b> .....	2
<b>Modalités de réservation</b> .....	2
<b>Priorité de location</b> .....	2
<b>Acompte</b> .....	2
<b>Réservation de salle</b> .....	2
<b>Vestiaire</b> .....	2
<b>Horaire de location</b> .....	2
<b>Annulation</b> .....	2
<b>Révocation ou suspension du contrat de location</b> .....	2
<b>Gestion des clés</b> .....	2
<b>Capacité maximale</b> .....	2
<b>Services aux organismes</b> .....	2
<b>Salles réservées aux organismes</b> .....	2
<b>Salles gratuites</b> .....	2
<b>Exception</b> .....	2
<b>Tarifification spéciale</b> .....	2
<b>Grille des coûts de location des salles</b> .....	6
<b>Autres services</b> .....	8



## Préambule

La Ville de Saint-Rémi met des espaces locatifs à la disposition des organisations tant publiques que privées ainsi que des personnes qui désirent y tenir des formations, des cours, des réunions, des rencontres ou des activités spécifiques.

## Objectif de la Politique

Présenter les critères d'admissibilité à la location, la responsabilité du locataire et les conditions de location, ainsi que les directives pour la location de salle.

## Critère d'admissibilité

Toute organisation tant publique que privée, de même que tout individu de 18 ans et plus, peut effectuer une demande de location de salles à condition de s'engager à respecter la politique de location.

## Responsabilités du locataire

- Le locataire doit désigner une personne responsable du processus relié à l'utilisation des espaces locatifs, celui-ci doit remplir le *formulaire de demande de location* et fournir ses coordonnées complètes.
- Le locataire est responsable de s'assurer du respect des consignes et de la réglementation.
- Il est de la responsabilité du locataire de se procurer un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente ou le service de boissons alcoolisées. Les citoyens peuvent maintenant remplir un formulaire électronique et effectuer un paiement en ligne pour le permis de réunion. Pour informations [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca), section (Services en ligne - Permis de réunion).
- Lorsque nécessaire, il est de la responsabilité du locataire de se procurer un permis de vente de nourriture auprès du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec ([www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)).
- Il est de la responsabilité du locataire de déclarer toute utilisation de musique lors sa réception et d'en payer les droits de licence en vigueur au moment de la location, et ce, en fonction de la capacité de la salle. Le tarif varie que l'événement se tienne avec ou sans danse et est déterminé par la Commission du droit d'auteur du Canada. Les droits d'auteurs sont gérés par Entandem, une co-entreprise de RÉ:SONNE et de la SOCAN.
- Le locataire s'engage à respecter une norme raisonnable concernant le niveau de bruit pendant la durée de l'activité.
- Le locataire doit veiller au respect des règlements qui s'appliquent en vertu de la *Loi sur le tabac* dans les bâtiments publics.
- Avant de quitter les lieux, il est de la responsabilité du locataire de remettre le ou les locaux dans un état convenable. De plus le locataire est responsable des dommages aux équipements et aux lieux ainsi que de toute malpropreté excessive.
- Le locateur se dégage de toute responsabilité concernant le vol des objets ou des équipements fournis par le locataire à l'intérieur des locaux. Le locataire demeure le seul responsable des bris et pertes encourus par les participants à son activité.
- Le locataire est responsable de la sécurité de son groupe et il dégage le locateur de toute responsabilité en cas de vol, de pertes de biens et de blessures ou tout autre accident qu'aurait pu subir l'utilisateur ou une personne participant à l'activité.
- En signant le contrat de location, le locataire s'engage à confirmer qu'il est informé qu'il y a des caméras de surveillance dans tous les corridors.



## Règlements du centre communautaire

- Il est strictement défendu de fumer à l'intérieur des locaux du centre communautaire.
- Il est strictement interdit de laisser de la nourriture ou des biens à l'intérieur de la salle au terme de la location.
- Le locataire doit vider et nettoyer la salle de tout objet après la tenue de l'activité.
- Le locataire a la responsabilité d'effectuer la gestion des déchets, résidus et autres éléments utilisés lors de l'activité. Le locataire doit fermer les sacs de poubelles après son événement et les regrouper tous ensemble.
- Si le locataire utilise les services de fournisseurs de services, il doit s'assurer que le matériel soit récupéré le jour même de l'activité.
- Lors de l'aménagement de la salle, le locataire doit s'assurer de ne pas traîner les chaises, les tables et surtout les plateformes en métal; ce qui laisse des marques sur le plancher. À la fin de la soirée, le locataire laisse les tables et chaises sur place; le concierge s'occupe de les replacer.
- Il est strictement interdit de perforer, de clouer, d'apposer du ruban adhésif ou des punaises sur les murs, les plafonds et les planchers des lieux de location; la gommette peut toutefois être utilisée.
- Les usages suivants sont strictement défendus: les confettis, les chandelles, la fumée artificielle et les bonbonnes de gaz propane à l'intérieur des bâtiments ainsi que les appareils de cuisson portatifs.
- Le locataire doit payer les pénalités suivantes à la suite du non-respect des règles :
  - Coût pour dommages et/ou malpropreté excessive après un événement : 200 \$
  - Coût pour l'usage de confettis : 200 \$
  - Coût pour l'usage de ruban adhésif ou broche sur les murs, plafonds, planchers et tables : 300 \$
  - Coût pour la création de fumée artificielle risquant de déclencher le système de protection contre l'incendie : 500 \$.
- Le locataire ne peut en aucun temps sous-louer ou prêter les locaux loués, ni les utiliser en dehors des heures stipulées à son contrat.
- Les activités s'adressant à une clientèle de moins de 18 ans doivent être supervisées par des adultes.

## Modalités de réservation

Un formulaire de demande de location est disponible en ligne sur le site Internet de la Ville au [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca). L'envoi de ce formulaire ne constitue pas une confirmation de réservation. Le Service des loisirs communique avec le demandeur pour compléter la réservation.

Il est aussi possible de se présenter au centre communautaire durant les heures d'ouverture ou téléphoner au Service des loisirs pour connaître les disponibilités des salles et effectuer la réservation.

À la suite d'une réservation, le locataire dispose de deux (2) jours ouvrables pour effectuer son acompte. Le locateur se réserve le droit de refuser une demande de location jugée incompatible ou en conflit avec les finalités de l'organisation.

## Priorité de location

Les demandes de locations sont traitées sous le principe du premier arrivé, premier servi. La Ville de Saint-Rémi n'accepte aucune réservation faite à plus de dix-huit (18) mois à l'avance.

## Acompte

Afin de garantir la réservation, un acompte en argent comptant ou en chèque est exigé à la signature du contrat de location de salle. Ce montant équivaut à 20% de la valeur totale du contrat. Au moment de la réservation, le locataire dispose de deux (2) jours pour effectuer le paiement sans quoi la réservation est automatiquement annulée. De plus, aucun acompte n'est exigé à un organisme reconnu dans le cadre de ses activités récréatives régulières, qu'elles soient hebdomadaires ou mensuelles, effectuées pour une réservation du lundi au jeudi.

## Réservation de salle

Le locataire doit acquitter le solde de sa location plus toutes taxes au moment de la collecte des clés. Le coût de location comprend les frais de conciergerie.

## Vestiaire

Chaque vestiaire est en location au coût de 50 \$ par jour. La gestion de celui-ci est la responsabilité du locataire. Un support à manteaux mobile gratuit peut également être mis à la disposition des locataires sur demande.

Lorsqu'il s'agit d'une location gratuite par un organisme reconnu ou dans le cadre d'une campagne de financement, la réservation du vestiaire est gratuite. Le locataire voit à l'opération de celui-ci.

## Horaire de location

L'horaire régulier des locations de salles est de 8 h à 2 h du matin. Cet horaire peut être ajusté au besoin.

## Annulation

Advenant l'annulation du contrat par la municipalité, les frais de location et de l'acompte sont remboursés.

En cas d'annulation par le locataire :

- à plus de 6 mois de l'occupation prévue : 100 % de l'acompte est remboursé;
- entre 3 à 6 mois de l'occupation prévue : 75 % de l'acompte est remboursé;
- entre 1 à 3 mois de l'occupation prévue : 50 % de l'acompte est remboursé;
- à moins d'un mois de l'occupation prévue : aucun remboursement n'est possible.

Lorsque le locataire effectue un changement à la date ou une modification à sa réservation, des frais administratifs de 25 \$ lui sont facturés.

## Révocation ou suspension du contrat de location

Tout contrat de location peut être suspendu ou révoqué sans préjudice en cas de force majeure, incluant les bris de tuyauterie ou de chauffage.

## Gestion des clés

Les clés d'accès sont remises au locataire en personne sous réserve que le paiement total du tarif de location ait été perçu. Pour ce faire, il est nécessaire que le locataire se présente au bureau d'accueil du Service des loisirs durant les heures d'ouverture. Dès que le contrat prend fin, les clés doivent être remises dans le dépôt à clés prévu à cet effet à la porte du bureau du Service des loisirs.

## Capacité maximale

Les utilisateurs doivent en tout temps respecter la capacité maximale des salles louées ou prêtées soit:

Salle	Capacité en conférence	Capacité en souper
Jupiter & Saturne	650 personnes	525 personnes
Jupiter	400 personnes	360 personnes
Saturne	225 personnes	144 personnes
Neptune	125 personnes	80 personnes
Vénus	60 personnes	50 personnes
Desjardins & Dorais	600 personnes	448 personnes
Desjardins	280 personnes	220 personnes
Dorais	350 personnes	192 personnes
Orchidée	40 personnes	20 personnes
Jonquille	50 personnes	30 personnes
Tulipe	40 personnes	20 personnes

## Services aux organismes

### Salles réservées aux organismes

Les salles Jonquille-Orchidée, Jonquille, Orchidée et Tulipe sont réservées en priorité aux activités de la Ville et sont gratuites pour les organismes reconnus qui n'ont pas de bail en lien avec un local au centre communautaire et les écoles sur le territoire de la municipalité. Ces salles réservées aux organismes doivent être utilisées pour des activités de groupe et non pour des rencontres privées ou semi-privées.

### Salles gratuites

Les organismes reconnus par la Ville, ainsi que les trois (3) écoles sur le territoire de la municipalité ont droit à la location de deux (2) salles gratuites par année à l'exclusion des dates se situant entre le 15 novembre et le 15 janvier, exclusivement pour la tenue de leurs activités. La bannière de la Ville de Saint-Rémi devra être placée dans la salle lors de la location gratuite. L'école secondaire Pierre-Bédard a droit également à la location de deux (2) salles supplémentaires gratuites par année, du lundi au jeudi, pour ses activités culturelles. À noter que lorsque le rideau des grandes salles est ouvert, cela correspond tout de même à deux salles. Les autres locations des organismes sont tarifées selon la tarification en cours.

### Exception

Les Chevaliers de Colomb peuvent utiliser leurs locations gratuites dans le cadre de leur dépouillement d'arbre de Noël qui se tient habituellement le 3<sup>e</sup> dimanche de décembre. Les salles prêtées pour les collectes de sang et les campagnes de vaccinations sont gratuites.

### Tarification spéciale

- Location des salles Jupiter et Saturne le dimanche matin par les Chevaliers de Colomb pour les déjeuners au profit des organismes : 25 \$.
- Location des salles Jupiter et Saturne pour la tenue du Bingo hebdomadaire le mardi au profit des organismes : 50 \$.
- **Rabais sur la 6<sup>e</sup> location** : Un rabais de 50% est offert sur la 6<sup>e</sup> location de salle. Dans le cas où un locataire prend plusieurs salles différentes dans une même année, le rabais s'applique sur la salle la moins chère.
- **24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier – tarif de location du samedi** : Les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier sont sujets au tarif de location applicable le samedi.

# GRILLE DES COUTS DE LOCATION DES SALLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

## Tarification spéciale pour les résidents de Saint-Rémi

Jupiter	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	225 \$	340 \$	340 \$
Funérailles résident	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$	180 \$

Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	225 \$	225 \$
Funérailles résident	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$

Jupiter & Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	375 \$	375 \$	375 \$	375 \$	375 \$	565 \$	565 \$
Funérailles résident	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$	330 \$

Desjardins	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	275 \$	275 \$
Funérailles résident	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$

Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	275 \$	275 \$
Funérailles résident	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$	160 \$

Desjardins & Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	380 \$	380 \$	380 \$	380 \$	380 \$	550 \$	550 \$
Funérailles résident	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$	320 \$

Neptune	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	105 \$	150 \$	150 \$
Funérailles résident	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$
3 hrs (AM-PM-Soir)		75 \$	75 \$	75 \$	75 \$		

Vénus	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Résident	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	75 \$	75 \$

Jonquille	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		30 \$	30 \$	30 \$	30 \$		
Journée complète	45 \$	45 \$	45 \$	45 \$	45 \$	65 \$	65 \$

Orchidée	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		20 \$	20 \$	20 \$	20 \$		
Journée complète	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	45 \$	45 \$

Tulipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		20 \$	20 \$	20 \$	20 \$		
Journée complète	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	45 \$	45 \$

Jonquille-Orchidée	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		50 \$	50 \$	50 \$	50 \$		
Journée complète	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	110 \$	110 \$

<b>Location du Centre communautaire</b>	1 600 \$ par jour
---	-------------------

Chapiteaux sur le terrain (Possible seulement avec une location d'une grande salle)	10X10 à 15X20	200 \$
	20X20 à 20X40	300 \$

## Tarifs réguliers

Jupiter	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	450 \$	450 \$
Funérailles	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$

Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	300 \$	300 \$
Funérailles	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$

Jupiter & Saturne	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	750 \$	750 \$
Funérailles	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$	440 \$

Desjardins	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	365 \$	365 \$
Funérailles	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$

Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	365 \$	365 \$
Funérailles	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$

Desjardins & Dorais	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	730 \$	730 \$
Funérailles	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$

Neptune	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	200 \$	200 \$
Funérailles	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$
3 hrs (AM-PM-Soir)		75 \$	75 \$	75 \$	75 \$		

Vénus	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Non-résident	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	100 \$	100 \$

Jonquille	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		30 \$	30 \$	30 \$	30 \$		
Journée complète	60 \$	60 \$	60 \$	60 \$	60 \$	90 \$	90 \$

Orchidée	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		20 \$	20 \$	20 \$	20 \$		
Journée complète	40 \$	40 \$	40 \$	40 \$	40 \$	60 \$	60 \$

Tulipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		20 \$	20 \$	20 \$	20 \$		
Journée complète	40 \$	40 \$	40 \$	40 \$	40 \$	60 \$	60 \$

Jonquille-Orchidée	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3 hrs (AM-PM-Soir)		50 \$	50 \$	50 \$	50 \$		
Journée complète	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	150 \$	150 \$

<b>Location du Centre communautaire</b>	1 600 \$ par jour
---	-------------------

Chapiteaux sur le terrain (Possible seulement avec une location d'une grande salle)	10X10 à 15X20	200 \$
	20X20 à 20X40	300 \$

**Tarification Entandem (Socan et Ré:sonne) (tarifs en vigueur en date du 27 septembre 2021)**

Nom de la salle	Tarif Entandem SANS danse		Total des frais
	Socan	Ré:sonne	
Jupiter	31.72 \$	13.30 \$	45.02 \$
Saturne	31.72 \$	13.30 \$	45.02 \$
Jupiter & Saturne	66.19 \$	27.76 \$	93.95 \$
Neptune	22.06 \$	9.25 \$	31.31 \$
Vénus	22.06 \$	9.25 \$	31.31 \$
Desjardins	31.72 \$	13.30 \$	45.02 \$
Dorais	31.72 \$	13.30 \$	45.02 \$
Desjardins & Dorais	66.19 \$	27.76 \$	93.95 \$
Jonquille	22.06 \$	9.25 \$	31.31 \$
Orchidée	22.06 \$	9.25 \$	31.31 \$
Tulipe	22.06 \$	9.25 \$	31.31 \$

Nom de la salle	Tarif Entandem AVEC danse		Total des frais
	Socan	Ré:sonne	
Jupiter	63.49 \$	26.63 \$	90.12 \$
Saturne	63.49 \$	26.63 \$	90.12 \$
Jupiter & Saturne	132.39 \$	55.52 \$	187.91 \$
Neptune	44.13 \$	18.51 \$	62.64 \$
Vénus	44.13 \$	18.51 \$	62.64 \$
Desjardins	63.49 \$	26.63 \$	90.12 \$
Dorais	63.49 \$	26.63 \$	90.12 \$
Desjardins & Dorais	132.39 \$	55.52 \$	187.91 \$
Jonquille	44.13 \$	18.51 \$	62.64 \$
Orchidée	44.13 \$	18.51 \$	62.64 \$
Tulipe	44.13 \$	18.51 \$	62.64 \$

**Autres services**

**Liste de location d'équipements**

Location d'équipement	Tarif
Ensemble de fils (HDMI et audio)	20 \$
Microphone avec fil	10 \$
Microphone sans fil	30 \$
Projecteur (avec dépôt de 250 \$)	50 \$
Télévision	50 \$
Vestiaire	50 \$
Support à manteaux mobile supplémentaire (1 inclus avec la salle)	10 \$
Écran de projection 48'' X 64''	50 \$
Écran de projection 90'' X 120'' (Montage et démontage inclus – avec dépôt de 250 \$)	100 \$
Table de ping-pong	35 \$
Scène, par section de 4' X 8'	30 \$
Escalier de scène	10 \$
Rideau de scène autoportant par section de 10' X 10'	35 \$
Poteaux de foule avec cordon	25 \$
Tapis rouge de gala par section de 4' X 20'	30 \$

**Location pour l'extérieur du centre communautaire :**

Ces locations sont sans livraison et la prise de possession et le retour des équipements doivent se faire sur rendez-vous et durant les heures d'ouverture du Service des loisirs :

<b>Location d'équipement</b>	<b>Tarif</b>
Lot de 5 tables (36'' X 8')	25 \$
Lot de 20 chaises	25 \$

**NOTE : Pas de gratuité pour les organismes.**

## Montage de salle

Montage de salle (tables et chaises) = tarif du temps homme au taux horaire de journalier avec un minimum d'une (1) heure + taux horaire au taux de temps double lors des jours de congé statutaire, si applicable. Selon les taux prévus au règlement de tarification en vigueur.